

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-

SEANCE DU 12 Janvier 2017

Etaient présents : M. BOUTOULLE, M. BENOIT, M. CADIOU, Mme CAMARADE, Mme COLLIGNON, Mme FERRER, M. LAURAND, Mme TAUZIN, Mme AMORIM, M. LE DEUFF, Mme LE GRAS, Mme FIGAREDE, Mme VIAUD, Mme MANSION, Mme PARUTENCO.

Etaient représentés : Mme ANTOLIN, M. ETXEPARE, M. FIGEAC, M. AMELOT, M. CAPDETREY, M. DUFOURMONT, Mme DASCALAKIS.

Etait invitée : S. SEMIAO

M. BOUTOULLE ouvre la séance et présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres de la commission.

Il annonce que M. Eddy DUFOURMONT, suite à l'obtention d'une HDR, ne peut plus siéger dans le collège 3 et doit donc quitter la commission. Il est remplacé par M. Nicolas GUILLIOT, maître de conférences en science du langage, rattaché à l'UMR CLLE ERSSàB.

Il précise que, du fait de ces nombreux changements, la composition du CAC réduit compétent pour les carrières autres que celles PR (c'est-à-dire pour les MCF) qui implique une double parité MCF/PR et Homme/Femme fera l'objet d'une proposition de modification qui sera examinée par le CA du 27 janvier.

M. BOUTOULLE annonce que, du fait qu'il est lui-même responsable d'une revue faisant une demande de financement à la PSE, Mme Véronique BEGHAIN présentera en début de séance le point de l'ordre du jour relatif à la subvention des revues par la PSE.

Mme TAUZIN intervient pour demander que les ordres du jour des CAC et des CR soient déposés sur le Bureau virtuel.

Mme BOURMAUD confirme que cette demande sera relayée auprès du secrétariat du DGS.

I - – Examen des dossiers de demande de subvention pour une revue (Année 2017)

Mme BEGHAIN commente le tableau récapitulatif des 10 demandes émanant des revues. Elle constate que la somme globale demandée à la PSE est en baisse : 30 500 € au lieu de 32 000 € en 2016. Deux revues font une demande de subvention en hausse (Dynamiques environnementales et Revue des Etudes Anciennes) et trois revues font une demande à la baisse (Les annales du Midi, le Bulletin Hispanique et Communication & Organisation).

La baisse significative de la demande du Bulletin hispanique provient du fait que les PUB prennent désormais en charge les frais de personnel. Pour la REA, la hausse est justifiée par un coût au numéro qui a augmenté du fait d'un nouveau marché d'impression et par une augmentation des frais de réunion du comité scientifique.

M. LAURAND s'étonne de l'accroissement prévu de ces frais de réunion car, en tant que membre du comité de lecture de cette revue, il a pu constater que ni le comité scientifique, ni le comité de lecture n'étaient régulièrement sollicités.

Mme BEGHAIN poursuit avec la demande en hausse de 1 000 € de la revue Dynamiques environnementales qui est due principalement à une participation à des salons et un passage de 2 à 4 numéros par an.

Mme CAMARADE demande pourquoi certaines revues n'ont pas de cofinancement de la part des équipes. Ne devrait-on pas traiter de la même manière les revues et les colloques ?

Mme BOURMAUD répond que les revues soutenues par la PSE ne doivent pas, par définition, être des revues d'équipe. Le cofinancement par les équipes ne peut donc être obligatoire.

Mme TAUZIN rappelle que l'équipe AMERIBER a soutenu pendant très longtemps la revue Bulletin hispanique, mais a dû cesser ce soutien en raison de la baisse de sa dotation et du choix d'autres priorités.

Mme BEGHAIN souligne le fait que les revues ont fait l'effort de remplir un dossier très conséquent et qu'il serait normal de voter une subvention pérenne pour plusieurs années.

Mme CAMARADE estime que le contexte est nouveau et qu'il faudrait rediscuter les critères d'attribution des financements PSE pour les revues.

Mme COLLIGNON estime également qu'il faudrait remettre à plat la manière de traiter ces demandes de financement et ensuite s'engager sur plusieurs années pour assurer une stabilité financière de ces revues.

Mme BEGHAIN propose de passer à un vote global des demandes.

Mme COLLIGNON suggère un vote ligne par ligne, car certaines remarques ont été faites, notamment concernant la REA.

M. LAURAND rappelle que, pour la revue Lumières, cela fait longtemps que la commission propose la numérisation. Mais rien n'a été fait, alors que la qualité scientifique est excellente.

Mme BEGHAIN, en raison des nombreuses critiques formulées par les membres de la commission à propos du mode de validation des demandes de financement des revues, propose de voter le report du vote à une date ultérieure.

Résultat du vote :

Votants : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 22

La Commission de la Recherche approuve le report du financement des revues à une date ultérieure.

M. BOUTOULLE est appelé à revenir en séance.

Mme Le GRAS émet à son tour la demande d'établir de nouveaux critères pour statuer de manière claire sur les demandes des revues.

Le DEUFF estime qu'il faut pouvoir traiter les dossiers des revues comme ceux des autres appels de la PSE et se baser sur des critères bien définis.

Mme CAMARADE souhaite qu'une liste de critères soit proposée.

M. BOUTOULLE, après avoir rassemblé les propositions de critères des différents membres de la commission, propose la liste suivante :

- La revue présente-t-elle des varia et des numéros thématiques ?
- Dans le cas de numéros thématiques, comment les coordonnateurs sont-ils choisis ?
- Pour les numéros thématiques comment se partage le travail entre responsable du numéro et le secrétariat de rédaction ?
- La revue présente-t-elle des rubriques de diffusion de l'information scientifique (comptes rendus de lecture, de soutenances, actualités de la recherche, etc..)
- Quelle est la fréquence des réunions du comité de lecture et/ou du comité scientifique ? La revue produit-t-elle des comptes rendus de ses comités de lecture et/ou des comités scientifiques ?
- Quel est le mode de sélection des articles ?
- Y-a-t-il des appels à communication pour les numéros des revues ?
- Comment sont choisis les experts (externes ou internes) ?
- Quel est le pourcentage d'articles refusés ?
- La revue est-elle sur Cairn ou revue.org, Persée ou un autre mode de diffusion numérique ?

Mme CAMARADE se demande si la commission peut avoir un rôle de conseil auprès des revues pour la numérisation.

M. BOUTOULLE répond qu'il s'agit d'un autre débat qui porte sur le modèle économique des revues.

Mme COLLIGNON n'est pas sûre que les coûts baissent avec la mise en ligne. Il n'y a pas d'économie en termes de main d'œuvre, mais on touche beaucoup de gens.

M. BOUTOULLE conclut en annonçant que le point sur le financement des revues sera mis à l'ordre du jour de la CR du 2 février 2017.

Mme COLLIGNON demande à connaître le calendrier des réunions de la CR pour le semestre.

M. BOUTOULLE répond que le 2 février aura lieu une discussion du projet de la MASHS. La commission de préfiguration s'est réunie à nouveau pour tenir compte des remarques du CNRS et amender le texte initial. Avant ce retour vers le CNRS, les instances seront consultées. Un second point portera sur les demandes de financement de colloques par la Région. Une autre réunion est déjà prévue pour le 23 mars pour traiter la seconde session de la PSE.

II - Examen des dossiers répondant à l'Appel à projets de la Région 2017

M. BOUTOULLE précise que 12 projets de recherche, plus 1 projet de plateforme mutualisée, ont été déposés. L'examen des projets par la CR s'inscrit dans le calendrier affiché par la Région : clôture de l'appel à projets le 23 janvier 2017, instruction par la Région jusqu'au mois de juin et résultats en juillet.

Le nouveau règlement d'intervention de la région a établi 3 priorités :

Priorité n°1 : le développement économique de la Région grâce à des collaborations entre les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur et le monde socio-économique.

Priorité n°2 : l'appui et le ressourcement des politiques régionales en lien avec les grands défis sociétaux et environnementaux actuels.

Priorité n°3 : la coopération régionale inter-établissements favorisant la pluridisciplinarité, la transdisciplinarité et l'ouverture à la coopération internationale.

Les modalités de financement restent les mêmes pour les SHS : possibilité de demander des contrats doctoraux et des post-doc, financement à 80% des budgets de fonctionnement. Le traitement des dossiers de financement des colloques dont on ne parlera pas aujourd'hui, ne se fera plus au fil de l'eau. Il faudra que les établissements fassent remonter une liste de toutes les demandes en début d'année civile. La CR d'aujourd'hui ne classe pas mais doit valider la liste qui sera transmise à la région.

Le nombre de projets déposés est supérieur à celui de l'année dernière (10 projets en 2016) et parmi les 12 projets de cette année, 4 sont des projets représentés.

La somme globale demandée à la PSE s'élève à 34 460 €.

M. BOUTOULLE présente chacun des projets de manière synthétique dans leurs aspects scientifiques et budgétaires ainsi que les partenariats auxquels ils donnent lieu :

1 – Projet de Mme Banzo de l'UMR PASSAGES, porté par le CNRS (priorité 2 de la Région) : « Agriculture de proximité et politiques alimentaires » ; 2 contrats doctoraux

demandés et de nombreux co-financements de partenaires. Pas de demande de financement par la PSE

2 – Projet de M. BERNARD de l'UMS Archéovosion (priorité 2) porté par UBM : « Monumothèque d'Aquitaine » ; partenaires : 3 start-up, la DRAC, IRAMAT, Ausonius et SPH. Financement PSE demandé : 1 000 €

3 – Projet de Mme FARAVEL de l'UMR Ausonius (priorité 2) : « Habiter, consommer, échanger dans l'Aquitaine garonnaise médiévale » ; cofinancement DRAC et Ausonius. Financement PSE demandé : 1 000 €

4 – Projet de Mme LACHAUD du CEMMC (priorité 2) : « Les liquoreux d'Aquitaine » ; partenariats : CIVB, grands crus ...
Financement PSE demandé : 1 000 €

5 – Projet de Mme MATHON de l'UMR CLLE (priorité 3) : « genres, contraintes et variations » ; partenaire EA 3816 FoReLL ;
Financement PSE demandé : 5 260 €

Mme CAMARADE constate une grande disparité dans les demandes PSE.

Mme SEMIAO répond que les budgets sont validés par la DAF et donc 'viables'. La disparité vient des autres cofinancements.

M. BOUTOULLE rappelle qu'une enveloppe a été pré-affectée pour cofinancer les projets. Une évaluation de ces projets serait nécessaire, pas seulement pour leur financement mais aussi pour le conseil qui pourrait être apporté afin de maximiser leur chance de réussite auprès de la commission de la Région. C'est le calendrier qui nous contraint à ne pas pouvoir apporter ces conseils. Par ailleurs, la Région fait procéder à deux évaluations scientifiques pour chaque projet. Une troisième évaluation de la part de l'établissement semble donc superflue.

Mme TAUZIN constate que l'équipe IRAMAT, qui dépose deux projets, totalise une demande à la PSE qui avoisine la moitié du total des demandes. Elle souhaiterait qu'il y ait un effet « rétroviseur » quant au financement des projets Région par la PSE. Elle regrette que tous les projets ne soient pas traités de la même manière par la Région et attribue le succès de certaines équipes à une 'dimension politique' du laboratoire et du porteur de projet.

M. BOUTOULLE s'insurge contre de tels propos qu'il juge très regrettables.

6 – projet de M. GABILLET de l'équipe CLIMAS (priorité 3) : « MEDIABD La presse bédéphile en France depuis les années 60 » ; collaboration avec le MICA et l'université de La Rochelle, le SCD et la cité de la BD d'Angoulême ; 1 post-doc et demi demandé.
Pas de demande PSE

7- Projet de M. ATTEIA de l'équipe Géoressources : « MUTASOL (priorité 2), Mutations foncières des sols pollués » ; 1 contrat doctoral et un post-doctorat.

Pas demande à la PSE

8 – Projet de M.BEN AMARA de l'UMR IRAMAT (priorité 3) : « La manufacture bordelaise Johnston-Vieillard » ; cofinancement du Labex et d'une équipe de l'université de Limoges.

Financement PSE demandé : 7 400 €

9 – Projet de M. GENSBEITEL de l'UMR IRAMAT (priorité 3) : Le paysage monastique de l'Aquitaine médiévale » ; 1 Post-doc demandé ; cofinancements : ville de Saintes, DRAC, Ausonius, Labex, ANR, CRIAM de Limoges et CESCO à Poitiers.

Financement PSE demandé : 8 820 €

10 – Projet de Mme DULAURANS de l'équipe MICA (priorité 2) : « CIEL Compétences Informationnelles des Etudiants de Licence », 1 post-doc demandé ; cofinancements : SCD, MEDIATICES, Mairie de Pessac, MSHA.

Financement PSE demandé : 3 540 €

11- Projet de M. Cédric BRUN de l'équipe SPH (priorité 2) : « Neuroessentialisme. Explication neuroscientifique et diffusion des neurosciences, le cas du neurodroit » ; 2 post-doc demandés ; partenaire : SPH, IMN, CERFAP, Fondation de Bordeaux.

Financement PSE demandé : 1 440 €

12- Projet de M. BAUDORRE de l'équipe TELEM (priorité 3) : « e-CAN@. Etudier, numériser et exploiter les corpus d'auteurs en Nouvelle Aquitaine » ; 1 post-doc demandé, participation : TELEM, MICA, SCD + UMR de Poitiers et Limoges.

Financement PSE demandé : 5 000 €

Projet de Plateforme portée par l'INP (priorité 1) : « Caractérisation des sols ».

Pas de demande PSE

Mme COLLIGNON souhaite faire une remarque sur la procédure. Il est difficile de s'exprimer sur ces projets car ils arrivent trop tard.

M. BOUTOULLE estime qu'effectivement, pour responsabiliser davantage les membres de la CR, il faudrait plus de temps. Doit-on alors demander aux porteurs de terminer leur rédaction plus tôt ?

Mme COLLIGNON estime que ce n'est pas possible compte tenu des délais donnés par la Région.

M. BOUTOULLE signale que la même question va se poser pour les colloques pour lesquels une liste que l'on devra classer devra être envoyée avec les dossiers des

colloques. Il précise qu'il tente de faire comprendre à la Région que ce classement est très difficile pour les établissements. La liste sera communiquée après le 17 février.

Mme CAMARADE et M. BENOIT estiment qu'il faudrait éviter ce classement.

M. BOUTOULLE répond qu'il en parlera à M. Blanchard lors de la présentation du nouveau schéma général régional, le 23 janvier prochain.

M. BOUTOULLE propose de passer au vote sur le soutien financier de la PSE aux projets répondant à l'appel à projets de la Région 2017

Votants : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 22

La Commission de la Recherche valide l'ensemble des dossiers répondant à l'appel à projets de la Région 2017 et s'engage à cofinancer à hauteur demandée les projets sollicitant un financement UBM (voir tableau joint).

III Approbation des PV des commissions du 3 novembre et du 15 décembre 2016

Aucune modification des PV n'ayant été demandée, M. Boutouille propose de passer au vote :

Votants : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 22

La Commission de la Recherche approuve les procès-verbaux du 3 novembre et du 15 décembre 2016.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET